



Assemblée générale

Distr. générale
3 mars 2004

Cinquante-huitième session
Point 119 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/571)]

58/277. Rapport du Corps commun d'inspection sur l'audit de gestion des pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures relatives au Corps commun d'inspection, en particulier ses résolutions 50/233 du 7 juin 1996, 54/16 du 29 octobre 1999, 55/230 du 23 décembre 2000, 56/245 du 24 décembre 2001 et 57/284 A et B du 20 décembre 2002,

Réaffirmant également ses résolutions 54/256 du 7 avril 2000 et 55/232 du 23 décembre 2000 relatives aux pratiques en matière d'externalisation,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur l'audit de gestion des pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation¹, les observations du Secrétaire général s'y rapportant² et les paragraphes 5 à 7 et 9 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* de la recommandation 1 du Corps commun d'inspection¹ ;
2. *Prend note également* de la recommandation 2 du Corps commun et des observations du Secrétaire général s'y rapportant² ;
3. *Fait sien* l'alinéa *a* de la recommandation 3 du Corps commun ;
4. *Prend note* des recommandations 4 et 5 du Corps commun, ainsi que des observations du Secrétaire général² et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant³ ;
5. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les fournisseurs dont le personnel doit être présent dans les locaux des Nations Unies à titre régulier

¹ Voir A/58/92.

² Voir A/58/92/Add.1.

³ A/58/389.

assument la responsabilité de procéder, à leurs frais, au contrôle des antécédents de chacun de leurs employés concernés ;

6. *Fait siennes* les recommandations 7 à 9 du Corps commun ;

7. *Prie* le Secrétaire général de faire part aux membres du Groupe de travail interorganisations sur les achats des observations de la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui du Secrétariat relatives à l'utilisation des nouvelles grilles qu'elle a adoptées pour le suivi, l'évaluation et l'approbation des prestations fournies dans le cadre de contrats d'externalisation, et de lui rendre compte dans son prochain rapport sur les pratiques en matière d'externalisation.

*79^e séance plénière
23 décembre 2003*